

droits sur l'Atlantique en même temps que nos droits sur les côtes du Pacifique, puis l'adoption des vastes principes sur lesquels devraient être basées les compensations dues à notre population pour les torts qu'elle a soufferts, et je lui dis que s'il eut bien compris l'importance de la situation, il eut mieux valu pour le Canada n'être pas représenté dans cette circonstance et concéder aux États-Unis ce qu'ils réclamaient tout d'abord.

M. l'Orateur, je n'accuse pas l'honorable ministre d'avoir volontairement et malhonnêtement trahi les intérêts du pays, mais je les accuse, lui et ses amis, d'avoir manqué de fermeté dans la conduite de ces négociations. Il s'offrait au gouvernement du Canada trois moyens dont chacun eut pu être adopté avec avantage pour le pays. Le gouvernement pouvait d'abord se servir de sa position, qui était certainement une position forte, pour concilier le peuple américain. S'il eut compris la question, il pouvait se servir de sa position pour engager le gouvernement anglais ou obtenir des compensations importantes. Les honorables ministres auraient pu obtenir chacun de ces trois points, et tous les trois, même s'ils eussent été habiles. Qu'ont-ils obtenus ? Rien de tout cela. Après ce qui a été fait, nous ne saurions espérer que les États-Unis nous soient reconnaissants pour des concessions que nous n'avons pas faites, mais qui nous ont été arrachées.

En ce qui concerne la Grande-Bretagne nous savons très bien la réponse que l'on nous ferait si nous voulions réclamer contre ce qui a été fait ; on nous dirait : vous avez consenti à prendre part à l'arbitrage, on vous a permis de nommer votre arbitre et votre conseil, si ce qui a été fait ne vous va pas, vous n'avez à blâmer que vous-mêmes. Quant à la question de compensations, il est très évident qu'il n'en existe aucune pour nous. Ainsi que nous l'ont dit les honorables députés, il est possible qu'un jour—dans 18 ans, je suppose, ou 16 ans environ après la perpétration de cet outrage, en tous cas à une date reculée—il est possible, dis-je, que quelques Canadiens obtiennent des compensations des États-Unis, mais pour ce qui est du peuple en général, nous avons abandonné nos droits et nous n'avons rien reçu en échange. Les États-Unis voulaient s'approprier une partie considérable de la mer de Behring ; ils voulaient aussi plusieurs autres choses. Très bien. Qu'ils donnent un équivalent raisonnable ; que le gouvernement s'assure cet équivalent, sur l'Atlantique ou sur le Pacifique, peu importe, et, pour ma part, je serais loin de leur en vouloir, autrement le marché devrait être annulé pour manque de considération.

M. l'Orateur, voici le fond de la question ; nos droits sur la mer de Behring ont été entièrement sacrifiés à cause de la mauvaise administration et de l'imprudence des honorables députés de la droite, en Europe, dans cette affaire avec les États-Unis. M. l'Orateur, je ne formule pas sans raison cette grave assertion. De quand datent ces difficultés ? Depuis des années et des années nos pêcheurs de phoques ont pratiqué cette industrie sans être inquiétés. Ce n'est qu'au mois d'août 1886, que les États-Unis tentèrent de nuire à nos pêcheurs. La Chambre se rappelle qu'au mois d'août 1886, les honorables députés de la droite, en dépit de nos avertissements, exerçaient une espèce de persécution contre les pêcheurs américains, et ils poussèrent les choses à un tel point que dès le commencement de 1887 M. Joseph Chamberlain était chargé

Sir RICHARD CARTWRIGHT.

de venir ici avec pleins pouvoirs pour régler cette question, pour reconstituer le cabinet canadien, et qu'il appliqua ces pouvoirs à régler promptement nos prétentions. Voici en peu de mots l'histoire de cette affaire. En 1886, les pêcheurs de phoques canadiens sont injustement saisis, contrairement à tout précédent, par les croiseurs américains. Le gouvernement anglais refuse d'intervenir, à cause des persécutions auxquelles le gouvernement canadien soumettait alors les pêcheurs américains sur les côtes de l'Atlantique et à cause de l'extrême mécontentement créé par ces procédés chez le peuple américain. L'année 1887 voit le même état de choses avec cette différence importante, que M. Jos. Chamberlain vient dire au peuple américain que les intérêts de l'Angleterre et des États-Unis étaient trop étroitement unis et trop importants pour qu'on les mit en danger pour quelques morues. En 1888 se présente une élection présidentielle, et la courtoisie internationale exigeait, je suppose, que le gouvernement anglais ne s'occupât pas d'une manière inconsiderée de cette affaire.

En 1889, vient un nouveau gouvernement, qui, avant de régler la question, devait étudier dans les détails ces difficultés sur la mer de Behring. Mais en 1890—ici j'arrive à une époque dont l'honorable ministre, le ministre des Finances et l'ancien ministre des Douanes, doivent savoir quelque chose—en 1890, dis-je, bien que les difficultés continuassent, il n'était pas très opportun pour le gouvernement canadien de régler la question, car à ce moment même on disait aux électeurs canadiens que l'on était dans les meilleurs termes avec les États-Unis et sur le point de négocier le plus avantageux traité de réciprocité. Inutile de dire que l'année 1891 fut employée par le gouvernement canadien à s'excuser des mensonges que les exigences politiques l'avaient forcé de faire dans cette occasion. Mais en 1892, les hautes parties contractantes se décidèrent de vendre virtuellement ces turbulents Canadiens. En 1893, le marché et la vente furent conclus, le Canada fut vendu, mais ne fut pas payé. M. l'Orateur, l'honorable ministre, ainsi que mon honorable ami à côté de moi, eurent à se prononcer sur l'importante question de soumettre cette affaire à un arbitrage. J'admets avec eux qu'il y allait de l'intérêt de l'humanité d'éviter, si la chose était possible sans faillir à l'honneur, un règlement par les armes, de ces difficultés entre deux nations comme l'Angleterre et les États-Unis ; mais, comme Canadien, on m'excusera de dire que si la chose était d'un si grand intérêt pour le bien de l'humanité, c'est un peu dur d'avoir à en supporter seuls les frais. Je ne nierai pas, cependant, que la conduite du gouvernement anglais dans cette dernière occurrence ait été, sous plusieurs rapports importants, une amélioration de sa conduite en 1887. Je ne nierai pas qu'il soit consolant pour l'honneur de la nationalité—que c'était une manière plus décente de faire les choses—que l'on nous ait permis de nommer un arbitre et un conseil, plutôt que d'envoyer ici M. Jos. Chamberlain ou tout autre dignitaire anglais pour réprimander nos ministres canadiens et leur dire que le Canada ne devait pas brouiller l'Angleterre et les États-Unis pour l'amour de quelques morues.

Cette après-midi, mon honorable ami a fait allusion à une certaine scène bien connue d'une fameuse comédie française, où un cuisinier courttois invite ses volailles à venir décider à quelle sauce elles préfé-